

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÈRE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.**

## PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration française.  
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration italienne.  
Ordonnance Souveraine autorisant le port de la Médaille de la Mutualité.  
Ordonnance Souveraine nommant un Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.  
Arrêté ministériel désignant les Membres du Tribunal d'expropriation.  
Arrêté ministériel désignant trois Membres du Tribunal d'expropriation en vue de la réalisation du projet d'élargissement du boulevard des Moulins.  
Erratum complétant l'Arrêté ministériel du 11 mars 1912

## MAISON SOUVERAINE :

Félicitations adressées par S. A. S. le Prince à S. M. le Roi d'Italie et réponse du Roi Victor-Emmanuel, à l'occasion de la tentative criminelle dont LL. MM. le Roi et la Reine ont été l'objet.  
Visite de S. A. R. le Prince de Saxe Meiningen à S. A. S. le Prince.

## GOUVERNEMENT PRINCIER :

Visite de S. Exc. le Ministre d'État et de MM. les Conseillers de Gouvernement à M. le Consul Général d'Italie, à l'occasion de l'attentat dirigé contre LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie.  
Lettre de félicitations adressée par S. Exc. le Ministre d'État à M. le Consul Général d'Italie, à l'occasion de la promotion dont il a été l'objet.

## JUSTICE :

Prestation de serment du Président et d'un Membre du Conseil de Révision.

## ECHOS ET NOUVELLES :

Conférence du Docteur Charcot.  
Déjeuner offert par S. Exc. le Ministre d'État et Mme Flach aux Membres du Conseil de Révision.  
Dîner offert par M. le Président du Conseil de Révision.  
Démission de trois Membres du Comité des Fêtes.  
Avis relatif à la vacance d'un poste.  
Concours de Chiens de défense et de police.  
Sociétés : Bal de la Société des Régates. — Compte rendu de la première et de la deuxième journées de régates.  
Escale des grands paquebots à Monaco.  
Bal organisé par le Comité de reboisement.  
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.  
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.  
Tir aux Pigeons de Monte Carlo.

## LA VIE ARTISTIQUE :

La Saison d'Opéra : L'Épreuve Dernière, Paillasse.  
Concerts.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance Souveraine en date du 4 mars 1912, M. G. Fleury, directeur général de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, est autorisé à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole qui lui a été conférée par M. le Ministre de l'Agriculture de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 4 mars 1912, M. Franz Bulgheroni, entrepre-

neur de travaux publics, est autorisé à porter la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

Par Ordonnance Souveraine en date du 6 mars 1912, M. Justin Charvet est autorisé à porter la Médaille de la Mutualité qui lui a été accordée par M. le Ministre du Travail de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 mars 1912, M. le Docteur Fernand Barbary, Chef du Poste sanitaire international de Vintimille, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Par arrêté de S. Exc. le Ministre d'État en date du 15 mars 1912, sont désignés pour une période de trois ans à l'effet d'être appelés à siéger à tour de rôle au Tribunal d'expropriation, les propriétaires dont les noms suivent :

MM. Vatrican Jean, Médecin Alexandre, Aureglia Laurent, Médecin Jean, Giaume Thérésius, Isnard Victor, Guizol Joseph, Fontaine Henri, Bulgheroni Franz, Calori Jean, Doda Jules, Baron Ainé.

Par arrêté de S. Exc. le Ministre d'État en date du 15 mars 1912, sont désignés pour faire partie du Tribunal d'expropriation en vue de la réalisation du projet d'élargissement du boulevard des Moulins, les propriétaires dont les noms suivent :

MM. Aureglia Laurent,  
Fontaine Henri,  
Doda Jules.

**ERRATUM**

Compléter comme suit la liste contenue à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11 mars 1912 fixant la composition du Comité des Fêtes :

MM. Gindre, président de la Société Chorale l'Avenir de Monaco ;  
Imbert, président du Comité des fêtes de la Saint-Roman ;  
Antoine Marsan, président de la Société l'Accord Parfait ;  
Trégli, président de la Société l'Estudiantina Monégasque.

Ajouter à l'article 2 du même arrêté :  
Trésorier : M. François Devissi, conseiller communal de Monte Carlo.

**MAISON SOUVERAINE**

A la nouvelle de la tentative criminelle dirigée contre LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, Son Altesse Sérénissime a adressé à Sa Majesté Victor Emmanuel le télégramme suivant :

« Monaco, le 14 mars 1912.

« Sa Majesté le Roi d'Italie,  
Rome.

« J'apprends avec émotion que Votre Majesté a été l'objet d'une inqualifiable agression et je Lui exprime, en cette occasion, ma respectueuse sympathie.

« ALBERT, Prince de Monaco. »

S. M. le Roi d'Italie a répondu télégraphiquement en ces termes :

« Roma, Quirinal, le 16 mars 1912.

« Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,  
Monaco.

« Très sensible à vos aimables félicitations, j'exprime à Votre Altesse mes chaleureux remerciements.

« VITTORIO EMANUELE. »

Samedi matin, S. A. S. le Prince a reçu, au Palais de Monaco, la visite de S. A. R. le Prince de Saxe Meiningen.

**GOUVERNEMENT PRINCIER**

La population toute entière de la Principauté a appris avec une douloureuse émotion la nouvelle de l'odieuse tentative dirigée contre LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie.

S. Exc. le Ministre d'État s'est fait un devoir d'exprimer à M. le Consul général d'Italie les sentiments d'indignation ressentis, en cette circonstance, par la population monégasque et, en particulier, par le Gouvernement Princier. Il l'a prié de vouloir bien transmettre au Gouvernement Italien ses félicitations les plus empressées pour la façon si heureuse dont Leurs Majestés ont échappé à cette criminelle tentative.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur, pour les Finances et pour les Travaux Publics se sont également rendus chez M. Rosset, pour lui apporter leurs félicitations.

Enfin, M. le Consul général d'Italie a reçu l'expression des sentiments de sympathie et les félicitations de M. H. Trüb, président de la Chambre de Commerce de Monaco, et de nombre d'autres notabilités de ce pays.

On a appris avec satisfaction la nomination de M. le Chevalier Rosset comme Consul général en la résidence de Monaco. Le distingué représentant des intérêts italiens dans la Principauté, où il a su s'attirer d'universelles sympathies, ayant

fait parvenir à S. Exc. le Ministre d'Etat la nouvelle de cette nomination, a reçu de Son Excellence la dépêche suivante :

Monsieur le Consul Général,

Vous avez bien voulu me faire connaître la décision par laquelle votre Auguste Souverain, en vous nommant Consul Général en la résidence de Monaco, a entendu manifester l'estime que Sa Majesté fait de vos services.

Son Altesse Sérénissime, à qui je me suis empressé de transmettre votre dépêche, a daigné me confier la mission de vous féliciter et de vous exprimer la satisfaction que cette nomination a causée au Gouvernement Princier.

Il m'est particulièrement agréable de me faire l'interprète de ces sentiments et il me plaît de voir dans l'avancement qui vous est donné une mesure propre à rendre plus cordiaux encore les excellents rapports que la Principauté entretient avec l'Italie et que votre aménité et votre haute courtoisie contribuent si heureusement à assurer.

Veuillez...

## JUSTICE

M. Antoine Grenier, président, et M. Paul Robiquet, membre du Conseil de Révision, ont prêté le serment prescrit par l'article 12 de l'Ordonnance du 10 juin 1896 entre les mains de S. A. S. le Prince, en présence de MM. Decori, membre du Conseil de Révision, le baron de Rolland, premier président de la Cour d'Appel, et Raybaudi, greffier en chef.

## ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

M. le Docteur Jean Charcot a fait dimanche soir, au Palais des Beaux-Arts, une conférence placée sous le Haut patronage de S. A. S. le Prince. Son Altesse, entourée de Ses hôtes et des membres de Sa Maison civile et militaire, a honoré la réunion de Sa présence. Le Souverain, à Son arrivée, a été salué par M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et M. Wicht, directeur général. Une assemblée d'élite emplissait la salle.

Le savant et distingué conférencier a, pendant plus d'une heure, tenu ses auditeurs sous le charme d'une parole sympathique, spirituelle et éloquente. Des illustrations photographiques projetées sur l'écran et des vues cinématographiques ont complété et précisé les explications si passionnément intéressantes du hardi explorateur.

M. Charcot a fait assister son auditoire au départ du *Pourquoi Pas*, à son arrivée à Buenos Ayres, à sa navigation dans les mers polaires. Il a décrit la vie d'hivernage, rapporté ses observations sur la faune et la flore de ces régions, relaté ses tentatives périlleuses pour pénétrer plus avant vers le Sud, égayant son récit d'anecdotes et de remarques humoristiques.

Une chaleureuse ovation a été faite au conférencier que S. A. S. le Prince a tenu à féliciter.

A l'occasion de la session du Conseil de Révision, S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Flach ont offert, hier lundi, au Palais du Gouvernement, un déjeuner aux magistrats de cette haute juridiction et aux avocats étrangers venus pour plaider devant le Conseil.

M<sup>me</sup> Flach avait à sa droite M. Grenier, président du Conseil de Révision, et, à sa gauche, M. Robiquet, membre du Conseil. A la droite de S. Exc. le Ministre avait pris place M. Decori, membre du Conseil de Révision, et, à sa gauche, M. Dubuisson, conseiller de gouvernement pour les finances. Outre M<sup>lle</sup> Flach et M<sup>me</sup> Adam, les autres convives étaient M<sup>e</sup> Maurice Bernard, du

barreau de Paris; M<sup>e</sup> Nathan, du barreau de Marseille; M<sup>e</sup> Jallu, secrétaire de M<sup>e</sup> Poincaré; MM. Lagouëlle et de Castro, conseillers, et Canu, secrétaire du Gouvernement.

M. Grenier, président du Conseil de Révision, a donné, hier soir, un grand dîner dans les salons de l'hôtel des Princes.

Les convives étaient :

S. Exc. le Ministre d'Etat; M. le baron de Rolland, président de la Cour d'Appel; M. Allain, procureur général près la Cour d'Appel; M. Raybaudi, greffier en chef; MM. Decori et Robiquet, conseillers du Conseil de Révision; M. Maurel, vice-président du Tribunal Civil.

MM. Reymond, maire de la Condamine, président de la Commission Intercommunale, Crovetto, maire de Monaco, Bellando, maire de Monte Carlo, ont déclaré à S. Exc. le Ministre d'Etat qu'ils refusaient de faire partie du Comité des Fêtes.

Acte leur a été donné de cette déclaration.

## AVIS

Le public est avisé qu'un emploi d'archiviste adjoint est à pourvoir au Secrétariat du Gouvernement.

Les postulants, qui auront à faire preuve de connaissances spéciales, devront adresser leur demande, avant le 1<sup>er</sup> avril, dernier délai, à S. Exc. le Ministre d'Etat, en ayant soin d'y joindre leur extrait de naissance, leur casier judiciaire, leurs titres et diplômes et leur *curriculum vitae*.

Le candidat désigné sera pris à l'essai pour une période de six mois.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Secrétariat du Gouvernement.

Vendredi et samedi, a eu lieu, au stand des Canots automobiles, l'exposition des chiens de garde et d'agrément. Le dimanche a été consacré au concours international des chiens de défense et de police, placé sous le haut patronage de S. A. S. le Prince de Monaco, et dû à l'initiative de M. Simard, directeur de la Sûreté Publique.

Les Services de la Société des Bains de Mer avaient, selon leur ordinaire, aménagé le stand de la façon la plus élégante et la plus confortable. Un public très nombreux et brillant occupait les tribunes couvertes, dressées autour de la piste.

S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné du Commandant d'Arodes et de M. Fuhrmeister, est arrivé à 2 heures et a pris place dans la tribune princière. Le jury, placé sous la présidence d'honneur de M. Camille Blanc et la présidence du Comte de Garnier des Garets, était composé de MM. S. S. Goldenberg, président de la Société Canine d'Aix-les-Bains, Mégnin, Emile Baussy, Simon de Kermanguy, Briand, Lloyd Hildebrand, De Ristori, Lanson, Szirmai, Henry Trüb, etc.

Au début de la réunion, le jury a procédé à la distribution des plaquettes en argent, en vermeil et en bronze, décernées aux chiens d'appartement et aux chiens de garde, primés dans les précédents concours.

Le concours des chiens de défense a suivi la distribution des prix. Dix-sept chiens y ont pris part.

Parmi les lauréats de ce très intéressant concours, citons :

### CHIENS DE DÉFENSE

Prix d'honneur : *Athos*, à S. A. S. le Prince Héritaire de Monaco.

1<sup>er</sup> prix (mâles) : *Gastav*, à M. Simécus, de Bruxelles.

2<sup>e</sup> prix ex-æquo : *Vidocq*, à M. Stanitz, du Vésinet; — *Cham de la Perle*, à M. Bardin, d'Asnières.

1<sup>ers</sup> prix (femelles) : *Lise*, à M. Van Hazebroeck, de Mouseron; — *Mira*, à M. Courbe d'Outrelon, de Lille.

### CHIENS DE POLICE

Prix d'honneur : *Max*, à M. Simard, de Monaco.

1<sup>er</sup> prix : *Philus*, à la Police de Bruxelles.

A l'issue du concours, les membres du jury et les personnalités qui assistaient à la fête ont été aimablement conviés à prendre une coupe de champagne au pavillon du stand.

M. Lanson, se faisant l'interprète de M. Camille Blanc, retenu aux courses, a dans un très aimable toast remercié les membres du jury de leur si précieux concours, ainsi que tous ceux qui avaient collaboré à la réussite des diverses manifestations canines qui obtinrent une si grande réussite et suscitèrent un si vif et si mérité intérêt.

La Société des Régates a donné mercredi soir un bal masqué dans ses locaux et dans ceux que la Société l'Etoile avait gracieusement mis à sa disposition. Ce bal, interrompu à minuit par un souper, a été animé de la plus aimable gaité et du plus gracieux entrain.

La première journée des régates, qui a eu lieu samedi, a été favorisée par le temps. Ces fêtes avaient attiré un nombreux public, augmenté encore par les passagers venus à bord des deux grands paquebots mouillés en rade et qu'un service de remorqueurs remarquablement organisé conduisait à quai. Les nombreux yachts ancrés dans le port ajoutaient à l'animation de la baie d'Hercule et contribuaient à l'éclat de la journée.

Le signal d'avertissement a été donné à 10 heures 55. Les départs se sont suivis avec une régularité parfaite et les épreuves ont été menées avec une correction qui fait autant d'honneur aux organisateurs qu'aux concurrents.

Voici les résultats :

### PREMIÈRE JOURNÉE :

*Coupe de l'Hôtel de Paris*. — Yachts au-dessus de 25 tonnes (T. M.).

Départ : 11 heures. — Parcours : 15 milles.

Premier, Cariat à M. de Vilmorin. Temps réel : 4 h. 52' 22".

Deuxième, Danaë à M. Rouff. Temps réel : 4 h. 52' 3".

*Coupe du Président de la Chambre de Commerce*.  
Deuxième série : Yachts de 8 mètres.

Départ : 11 h. 15. — Parcours : 10 milles.

Premier, Nympha à M<sup>me</sup> de Vilmorin. Temps réel : 2 h. 2' 7".

Deuxième, Sirdhana à M. Canelli di Prosperi. Temps réel : 2 h. 3' 14".

*Coupe Hôtel Métropole*. — Série nationale : Yachts de 6 m. 50.

Départ : 11 h. 30. — Parcours : 10 milles.

Premier, Tada au Chevalier F. Giovanelli. Temps réel : 2 h. 17' 30".

Deuxième, Nicea à M. Chauchard. Temps réel : 2 h. 19' 54".

*Coupe Comptoir National d'Escompte*. — Première série : Yachts de 6 mètres.

Les yachts auxiliaires admis moteurs plombés.

Départ : 11 h. 45. — Parcours : 10 milles.

Premier, Phryné à M. Binet. Temps réel : 2 h. 31' 12".

Deuxième, Kader à M. H. Rouher. Temps réel : 2 h. 32' 5".

### DEUXIÈME JOURNÉE :

Le temps n'a pas été moins heureux, dimanche, pour la deuxième journée des épreuves.

*Prix de la Colonie Italienne*. — Première classe : Houaris de 6 m. 25 maximum pris entre perpendiculaires sans voûte ni guibre.

Départ : 10 h. 5. — Parcours : 10 milles.

Premier, Scintilla, à M. Pascal Saccone. Temps réel : 2 h. 25' 29".

Deuxième, Auguste, à M. A. de Curli. Temps réel : 2 h. 28' 43".

*Prix Portus Herculis.* — Deuxième classe : Voile à tiers Saint-Pierre sans voûte ni guibre. De 4 m. 35 à 5 m. 75 pris entre perpendiculaires. (Liberté de foc.)

Départ : 10 h. 15. — Parcours : 6 milles 1/2.

Premier, Ange, à M. Victor Lamberti. Temps réel : 1 h. 46' 42".

Deuxième, Blanche, à M. Manzone. Temps réel : 1 h. 49' 58".

*Prix de Saint-Roman.* — Troisième classe : Voile à tiers Saint-Pierre sans voûte ni guibre. Au-dessus de 4 m. 85 pris entre perpendiculaires. (Liberté de foc.)

Départ : 10 h. 25. — Parcours : 6 milles 1/2.

Premier, Anna II, à M. Caperoni. Temps réel : 1 h. 51' 11".

Deuxième, Volontarius, à M. Pelissier. Temps réel : 2 h. 20' 44".

*Prix de Larvotto.* — Classe spéciale : Embarcations au-dessus de 4 m. 50 et n'excédant pas 5 mètres.

Départ : 10 h. 35. — Parcours : 6 milles 1/2.

Premier, Pétrél, à MM. Sauvan et Selenson. Temps réel : 1 h. 30'.

Deuxième, Filerin, à M. R. Bianchi. Temps réel : 1 h. 35' 15".

*Prix des Jetées.* — Classe spéciale : Embarcations n'excédant pas 4 m. 50.

Départ : 10 h. 45. — Parcours : 6 milles 1/2.

Premier, Marceline, à M. Jacques Novaro. Temps réel : 1 h. 54' 56".

Deuxième, Clair de Lune, à M. Victor Niello. Temps réel : 2 h. 8' 51".

*Prix de Monte Carlo.* — Yachts au-dessus de 25 tonnaux (T. M.).

Départ : 11 h. 5. — Parcours : 15 milles.

Premier, Cariad, à M. de Vilmorin. Temps réel : 2 h. 58' 10".

Deuxième, Javelin, à M. Louis Foubert. Temps réel : 3 h. 10' 41".

*Prix du Yacht-Club de France.* — Deuxième série : Yachts de 8 mètres (J. I.).

Départ : 11 h. 20. — Parcours : 15 milles.

Premier, Nymphar, à M. Vilmorin. Temps réel : 1 h. 41' 4". Montant du prix : 492 francs.

Deuxième, Clio, à M. Glen Coats. Temps réel : 1 h. 43' 8". Montant du prix : 246 fr. 55.

*Prix de la Colonie Française.* — Première série : Yachts de 6 mètres (J. I.).

Parcours : 10 milles. — Départ : 11 h. 35.

Premier, Sioma, à M. A. Mandslay. Temps réel : 1 h. 55' 37". Montant du prix : 550 francs.

Deuxième, Tata, à M. G. Bertot. Temps réel : 2 h. 1' 17". Montant du prix : 140 fr. 85.

*Prix de Fontvieille.* — Série Nationale : Yachts de 6 m. 50.

Parcours : 10 milles. — Départ : 11 h. 35.

Premier, Nénuphar, à MM. Laurens et Vensan. Temps réel : 2 h. 15' 21". Montant du prix : 150 fr. 10.

Deuxième, Iris, à M<sup>me</sup> de Vilmorin. Temps réel : 2 h. 16' 41". Montant du prix : 98 fr. 50.

Samedi matin, deux nouveaux vapeurs appartenant à la Cunard Line, le *Carmania* et le *Coronia*, sont arrivés dans les eaux monégasques et ont mouillé au large du Tir aux pigeons.

Le premier de ces navires venant d'Alger avait à bord 592 passagers; le second, en provenance de Naples, en comptait 800. Six cent vingt d'entre eux ont débarqué en utilisant le service des remorqueurs qui n'a cessé de fonctionner. Trois cents se sont installés dans les divers hôtels de la Principauté. Les autres, après avoir passé la journée à terre, ont regagné leur bord et ont repris la mer dans la soirée, en compagnie de 60 nouveaux passagers.

Le *Carmania* s'est dirigé sur Naples; le *Coronia* a gagné Gibraltar.

Ce matin, les vapeurs *Meteor* de la Compagnie Hamburg Amerika Linie, venant de Palma, et *Cedric* de la Compagnie White Star Line, en provenance d'Alger, sont venus, à leur tour, mouiller en vue du port.

Ils ont débarqué 870 voyageurs dont 130 sont demeurés à terre.

Ces paquebots ont regagné le large, le *Cedric* à minuit, le *Meteor*, le lendemain matin à 9 heures. Le *Cedric* qui venait d'Alger s'est dirigé sur Naples. Cinquante passagers nouveaux se sont embarqués sur le *Meteor* à destination de Gênes.

Le Port a montré d'ailleurs une grande animation au courant de la semaine. En outre des grands navires qui ont mouillé en rade et de la flotille des voiliers de la Société des Régates, le vapeur *Prinzessin Heinrich* a fait son escale ordinaire entre Gênes et Nice et de nombreux yachts se sont ancrés dans le Port. Citons les vapeurs anglais *Lady of Clennel*, *Lady Evelyn*, *Secrf*, le vapeur français *Eros*; les voiliers français *Cariad* et *Étoile filante*.

Le Comité qui, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince et la présidence d'honneur de M. Camille Blanc, s'occupe de l'établissement du sentier du bord de mer et du reboisement des hauteurs environnant la Principauté a donné, lundi soir, un concert suivi de bal dans les somptueux salons du Riviera-Palace. Le Dr Guglielminetti, l'actif président de ce Comité, a trouvé ainsi le plus aimable moyen de faire appel à la générosité de ceux qui s'intéressent à l'embellissement des sites de ce pays. La soirée, que S. Exc. le Ministre d'Etat et Madame Flach honoraient de leur présence, a été des plus brillantes.

#### COUR D'APPEL

Dans son audience du 11 mars courant, la Cour d'Appel a rendu les arrêts suivants :

Appel, par le Ministère Public, d'un jugement en date du 20 février 1912, qui a condamné le nommé E. R., manoeuvre, né le 23 juillet 1882, à Sinalunga (Italie), demeurant à La Condamine, à un mois de prison, pour coups et blessures volontaires. Elevé la peine à quatre mois de prison ;

Appel par V. J., débardeur, né le 14 janvier 1870, à Mondovi (Italie), demeurant à La Condamine, d'un jugement du 20 février 1912, qui l'a condamné à quinze jours de prison, pour coups et blessures volontaires. Abaisé la peine à dix jours de prison et accordé le bénéfice de la loi de sursis.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 12 mars 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

S. K., stucateur, né le 10 avril 1880, à Carlsruhe (Allemagne), sans domicile fixe, trois jours de prison, pour mendicité ;

P. M., veuve B., laitière, né le 26 octobre 1874, à Vernante (Italie), demeurant à La Turbie, 100 fr. d'amende, pour tromperie sur la qualité d'une marchandise ;

L. J., chauffeur, né le 28 avril 1879, à Montaigne-Blin (Allier), demeurant à Monte Carlo, 50 fr. d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles. Déclaré son patron, M. de la R. L., rentier, né le 25 octobre 1841, à Paris, demeurant à Monte Carlo civilement responsable ;

D. G., chauffeur, né le 11 septembre 1878, au Havre (Seine-Inférieure), demeurant à Beaulieu, 16 francs d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

P. H., chauffeur, né le 1<sup>er</sup> décembre 1886, à Hahnbach (Allemagne), demeurant à Nice, 200 francs d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

R. F., journalier, né le 8 octobre 1874, à Paris, sans domicile fixe, trente jours de prison et 50 fr. d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive ;

M. D., né le 26 juillet 1848, à Cuneo (Italie),

demeurant Monte Carlo, quarante-huit heures de prison et 16 francs d'amende, pour ivrognerie ;

V. D., se disant menuisier, né le 20 décembre 1887, à Odessa (Russie), sans domicile fixe, vingt jours de prison, pour vagabondage ;

B. M.-G., né le 10 juin 1888, à Westminster (Angleterre), valet de chambre, demeurant à Monte Carlo, un an de prison et 16 francs d'amende, pour vols simples.

#### TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mardi 12 mars, le 2<sup>e</sup> PRIX SUPPLÉMENTAIRE (série) a réuni 49 tireurs. MM. Limbourg, Baron Falkenhausen, Prince E. d'Anesberg à 24 mètres et Gemander à 29 m., tuant 8 sur 8, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Montani, Prince de Lynar, de Pongraz, Mille, Gleim.

Mercredi 13, cinquante-sept tireurs ont pris part au PRIX DU CAP-MARTIN à 27 mètres. MM. Pellerin, de Pongraz, Marquis de Longueil, tuant 8 sur 8, partagent les trois premières places. Le Comte T. de Gramedo, tuant 7 sur 8, quatrième. — Autre poule gagnée par MM. Comte R. de Montesquiou, Julian, Comte Trauttmansdorff, Baron Falkenhausen, Comte de Ortenburg.

Jeudi 14, le 3<sup>e</sup> PRIX SUPPLÉMENTAIRE (série) a réuni 46 tireurs. MM. Plévins à 24 mètres, Comte R. de Montesquiou et Baron Falkenhausen à 26 m. 1/4, tuant 10 sur 10, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Frederick, Denfert, Crozier.

Vendredi 15, cinquante-cinq tireurs ont pris part au PRIX DE LAGHET (handicap). — MM. Owers et Langhendonck à 20 mètres, tuant 8 sur 8, partagent les deux premières places. M. Crotto à 25 m. 1/2, tuant 8 sur 9, troisième. — Autre poule gagnée par MM. Hans Marsch, de Pongraz, Langhendonck.

Samedi 16, soixante-un tireurs ont pris part au PRIX DU CAP SAINT-JEAN (handicap). MM. Dernbach à 20 mètres, Dursus de Courcy à 25 m. 1/2, Comte A. de Fabbricotti à 29 mètres et G. Lakeman à 24 mètres, tuant 10 sur 10, partagent les quatre premières places.

#### CHEMINS DE FER P.-L.-M.

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 28 mars 1912 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 avril, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

## LA VIE ARTISTIQUE

### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

#### L'Épreuve dernière.

L'épreuve dernière est une sorte de songerie mystico-philosophique, écrite en prose délicatement rythmée, et transportée à la scène avec une grâce toute féminine. L'auteur, qui est une personne d'esprit infimement distingué, n'a pas cherché à combiner un livret à intrigue, saupoudré d'intérêt et coupé de coups de théâtre longuement préparés. Voulant donner forme vivante et scénique à sa rêverie, M<sup>me</sup> Maria Star a composé une œuvre, plus poétique que dramatique, d'une grande simplicité de ligne, d'accent naïf, à laquelle elle donna le titre de mystère. A la vérité, on dirait d'un de ces triptyques primitifs où se déroule sur un fond d'or l'histoire merveilleuse de tel saint du paradis.

Nous ignorons si, en écrivant son premier tableau (Dans les nues), M<sup>me</sup> Star s'est souvenue du tableau des enfants pas encore nés de l'adorable *Oiseau bleu* de Mæterlinck ; pour notre part, à mesure que se déroulaient les très calmes péripéties du premier tableau de *L'Épreuve dernière*, nous ne pouvions nous empêcher de reporter notre pensée vers l'œuvre exquise de Mæterlinck. Et qu'on ne prenne pas cet

aveu pour une critique déguisée, car tout rapprochement avec un ouvrage de la valeur de l'*Oiseau bleu* n'a rien du tout qui déshonore.

Le sujet de l'*Épreuve dernière* est d'une ténuité extrême et peut se conter brièvement. Une enfant, Elda, habitant le séjour des élus, est envoyée sur la terre pour y subir la réincarnation dernière avant de revenir siéger pour toujours parmi les privilégiés de l'éternelle félicité. Un bel ange aux grandes ailes enveloppantes et protectrices, donne à Elsa les conseils qui doivent soutenir son courage, reconforter sa foi dans l'avenir radieux et l'empêcher de succomber aux tentations humaines. L'ingénue tremblante craint de faiblir dans l'épreuve et de ne pas rester pure au milieu des fanges terrestres. L'ange la fortifie :

Par la souffrance on s'élève,  
Par les larmes on se purifie ;  
Sois forte contre la souffrance ;  
Demeure résignée aux larmes.  
Invisible, mais présent,  
Je t'envelopperai de toute ma tendresse.  
Et tant que tu suivras le chemin du devoir  
Dans le calvaire de la vie,  
Je serai près de toi pour soutenir tes pas.

Et Elda quitte les hauteurs ineffables pour affronter les douleurs et les misères mortelles.

Ce premier tableau, qui se passe dans un décor de nuées, baigné de couleur azurée, est d'une tonalité poétique charmante.

Au second tableau, l'action est transportée en Bretagne, au bord de la mer. Elda, mariée à un pêcheur, est loin d'être heureuse. Un garçon, jouant le rôle de tentateur, vient lui murmurer des paroles d'amour et cherche à l'entraîner loin des voies de la fidélité conjugale. Elda, troublée et frémissante, se sent envahir par l'ivresse du bonheur inconnu ; elle résiste mollement aux déclarations incendiaires du jeune homme, puis, défaillante, elle laisse aller sa tête sur la poitrine du séducteur et promet d'aller le rejoindre au premier coup de l'Angelus. L'amoureux parti, Elda, transportée, est toute à l'enthousiasme du moment :

Oui, j'irai vers la joie, oui, j'irai vers l'amour.  
Vers tous les bonheurs que tu m'offres...  
Vers ton baiser... vers le soleil !

Son mari paraît. C'est un homme rude d'aspect, brutal de manières, mais bon. La pêche a été déplorable et il rentre au logis désespéré :

Si tu n'étais pas là, vois-tu,  
Pour m'aider à supporter  
Cette chienne de vie,  
Qui sait ce que je deviendrais...  
Je me tuerais.

Ces mots sont un appel à la conscience d'Elda. L'Angelus a beau sonner l'heure du rendez-vous. Elle comprend qu'elle est nécessaire à son mari qui n'a qu'elle ici-bas, et elle reste, sacrifiant l'amour au devoir.

Au troisième tableau, Elda est parvenue au terme de l'extrême vieillesse. La vie l'a tordue et cassée ; la mort, en lui enlevant ceux qu'elle chérissait, a dévasté son cœur. Seule désormais, blottie dans la hutte miséreuse qui abrite ses derniers jours, elle attend la fin, dans une lamentable détresse d'âme. Elle revoit son existence de désolation et de deuil, qu'un fugitif rayon d'amour éclaira une minute. Elle a bien souffert ; pourtant, elle ne regrette pas d'avoir fui les sentiers obliques et d'avoir toujours marché dans les chemins de la stricte honnêteté :

Je me résigne et je me sou mets, ô Seigneur !  
Que sur mon front la funèbre pierre retombe...  
Ce sera le repos si ce n'est le bonheur.

Au quatrième tableau, on voit Elda faire sa rentrée dans le ciel, accueillie par les anges. Elle a subi victorieusement l'épreuve douloureuse et suprême : elle sera à jamais heureuse. Sur cette donnée de conte bleu, d'une philosophie consolante et reposante, d'une jolie couleur poétique où tout est estompé et vaporeux, où les personnages semblent plus appartenir à la chimère qu'à la réalité, M. Émile Nerini a composé une musique d'une grâce indéniable, pétrie de qualités et pas du tout quelconque. Si elle ne s'élève pas très haut, elle ne rampe jamais dans les bas fonds de la banalité. Le talent de M. Nerini n'a rien de révolutionnaire ; res-

pectueux des formules consacrées par l'usage, il s'épand avec facilité dans une foule de pages d'accent mélodieux, de signification aimable. On écoute avec plaisir cette musique de charme doux, pas très originale sans doute, mais sachant se plier aux nécessités du sujet, par conséquent toujours en situation, intéressante, adroite et subtile. En réalité, la partition de l'*Épreuve dernière*, avec ses échappées mystiques et ses jolies de sentiment, ses coins d'émotion et de passion et ses gentillesses de détails, avec son orchestre soigné et les louables intentions qu'elle affirme en maints endroits, justifie pleinement le succès qui l'accueillit samedi.

Remarquablement interprétée par MM. Rousselière et Allard et par M<sup>mes</sup> de Hidalgo et Bailac ; encadrée de décors délicieux, mis admirablement en valeur par un éclairage heureux, bénéficiant d'un intelligent arrangement scénique, l'*Épreuve dernière* ravit le public. M. Léon Jehin était à la tête de l'orchestre. Tout a merveilleusement marché. Maintenant le triomphe de la pièce de M<sup>me</sup> Star et de M. Nerini n'est plus un mystère pour personne.

#### Paillasse.

Avant tout, il convient de constater que le drame en deux actes musiqué par M. Leoncavallo ploie sous le faix des bravos et des applaudissements depuis pas mal d'années déjà. C'est un fait. Et, comme on doit toujours dire la vérité, la stricte impartialité exige que nous proclamions que *Paillasse* jouit d'une réputation mondiale, en un mot, connaît les plus folles ivresses de la popularité que Victor Hugo appelle si justement la gloire en gros sous. L'universelle vogue dont bénéficie ce fortuné *Paillasse* ne nous surprend, d'ailleurs, que médiocrement, tant ses manières frustes et brusques nous semblent de nature à étonner, amuser, intéresser la masse. Si les amateurs de vulgarité ne sont pas satisfaits des flons-flons exaspérés et exaspérants de *Paillasse*, c'est qu'ils sont vraiment difficiles à contenter. Car, il n'y a pas à le dissimuler, M. Leoncavallo a fait bonne mesure. Et quand on voit les mêmes dilettantes qui se pâment aux géniales splendeurs de *Don Juan*, de *Fidelio*, d'*Iphigénie en Tauride*, d'*Orphée*, de *Guillaume Tell*, du *Freyschutz*, de *Siegfried* ou des *Maîtres Chanteurs*, saluer de frénétiques cris d'admiration les haïssables banalités de la musique de *Paillasse*, ça reconforte et ça rassure. Au moins, les purs connaisseurs ne sont pas exclusifs en leur goût, et bien maladroitement inspiré serait celui qui se permettrait de mettre en doute le raffinement de leur éclectisme.

Nous pouvons l'avouer franchement — puisque le succès de *Paillasse* est solidement établi et qu'en somme une opinion isolée ne prouve rien contre la réussite d'une œuvre (d'autant que nous n'avons nullement la prétention de ne pas nous tromper) — nous n'aimons guère la partition de M. Leoncavallo. Le sens de cet art peu dégrossi et trop spécial nous échappe complètement. Et pourtant, Dieu sait si nous sommes fervent admirateur de la musique italienne, celle qui vient du cœur, pleine d'émotion et de sentiment, de passion enfiévrée, parfumée de tendresse, chaude des rayons du soleil, et non celle qui ne relève que du savoir faire ou de l'habileté. M. Leoncavallo, que la chance prit sous sa protection, est un instinctif, marchant droit devant lui, sans se préoccuper de faire un choix parmi les motifs qui chantent dans sa tête incandescente. Débraillée ou quelconque, toute idée qui lui vient, il l'accueille et lui fait un sort musical. Aussi, quelle salade ! Cela sent le décousu, l'improvisation hâtive, tout s'y tient à l'intention sommaire et donne l'impression d'un agrégat de notes désordonnées. L'expression de la mélodie est commune et sa mise en valeur harmonique est tellement médiocre que l'on ne peut s'intéresser au discours musical, n'ayant jamais pour appui une pensée élevée, encore moins aux développements sans élégance d'un orchestre dénué de trouvailles, sans cliquetis de notes étincelantes, sans babillage amusant, sans savoureux détails d'aucune sorte. Les formes de la mélodie, de l'harmonie, du rythme et de l'instrumentation s'y montrent aussi

extraordinairement poncives que privées de noblesse et de véritable puissance. Dans *Paillasse*, l'orchestre déchaîne furieusement ses platitudes, roulant en flots copieux le mauvais et le pire ; à certains moments, il lui arrive de faire un bruit à ne pas entendre Dieu tonner. Ceci nettement formulé, il faut que nous répétions une fois de plus ce que nous écrivions l'an dernier à propos de *la Tosca* de M. Puccini : Dans leurs ouvrages d'originalité discutabile, n'ayant qu'une valeur d'arrangement et très peu de rapports avec les magnifiques inspirations des Pergolèse, des Rossini, des Bellini, des Donizetti et des Verdi, les compositeurs de l'école dite *veriste*, qui tiennent aujourd'hui le haut du pavé en Italie, même quand ils s'abandonnent au pire dévergondage et à l'outrance de leur imagination, ont l'instinct du théâtre à un degré surprenant. Ils possèdent le don d'animer la scène et de répandre la vie dans les ouvrages qu'ils agrémentent de notes. Assurément, tous les moyens leur sont excellents pourvu qu'ils arrivent à l'effet ; leur art est grossier et sans délicatesse ; ce qui sort de leur plume n'est que de l'imagerie sonore, de l'enluminure musicale, d'où la justesse de l'expression, la qualité du sentiment, la grâce de l'impression, la joliesse des couleurs, la fertilité et l'ingéniosité des détails, la poésie enveloppante, sont bannies au bénéfice de la touche violente ; mais ils parviennent à leurs fins et les retentissants triomphes que les *Cavalleria Rusticana*, les *Bohème*, les *Tosca*, les *Paillasse*, etc., remportent aux quatre coins de la terre prouvent que les musiciens *veristes* ne sont pas si maladroits que cela dans leurs façons de s'attirer la publique faveur.

Le sujet de *Paillasse* est dramatique et rapide. Par *la Femme de Tabarin* de Catulle Mendès nous en connaissons les essentielles péripéties. Non, entendez-le bien, que nous voulions insinuer que M. Leoncavallo a plagié la pièce du poète parnassien. Il se trouve que l'intrigue de *Paillasse* est identique à l'intrigue de *la Femme de Tabarin*. Simple coïncidence d'invention.

Un pitre adore sa femme et s'aperçoit qu'elle entretient commerce d'amour avec un autre homme. Affolé de jalousie, un soir qu'il joue avec elle, il l'assassine sur son tréteau, au milieu de l'ébahissement et des claquements de mains du populaire, et, comme le pitre est un gaillard qui ne fait rien à demi, il tue également le galant de sa tendre moitié. Voilà.

Le premier acte, précédé d'un court prologue ayant une certaine tenue, est suffisamment varié et mouvementé. La joie y alterne avec la douleur et la mélodie macaronique s'étale avec une ingénuité qui désarme. N'oublions pas de mentionner le fameux « Va te grimer Paillasse ! », sanglot de notes qui a plus fait pour assurer la réputation de M. Leoncavallo que toutes les pages réunies de son exorbitante partition, voire que ses autres ouvrages, parmi lesquels la Trilogie des *Medici*, de cruelle mémoire, brille d'un éclat excessivement terne.

Le second acte de *Paillasse* est vide et morne, en dépit des explosions chorales d'une énergie frisant la sauvagerie et de l'abominable ronflement des cuivres qui ne cesse pas un instant. Pourquoi M. Leoncavallo ne se pénètre-t-il pas du précepte de Gluck qui recommande de n'employer les instruments « qu'en raison du degré d'intérêt et de passion » ?

Dans le personnage de Canio, M. Rousselière se montra aussi excellent comédien que magnifique chanteur. Inutile de constater qu'on fit fête à ce ténor de race. MM. Bourbon, Allard et Delmas et M<sup>lle</sup> Bourbon mirent leur talent au service des différents rôles de *Paillasse*. L'orchestre et les chœurs furent dignes d'éloges et la mise en scène ne desservit pas l'opéra de M. Leoncavallo — au contraire.

On applaudit sans discontinuer pendant les deux actes de *Paillasse*. Preuve qu'aucune des nombreuses splendeurs musicales de la partition de M. Leoncavallo ne passa inaperçue.

## CONCERTS

L'ouverture de *Geneviève* est, de l'opéra de Schumann, tout ce qui est resté au répertoire ; mais elle est souvent jouée aux concerts. Elle possède en effet d'indéniables qualités de chaleur et de tendresse. Toutefois on y retrouve une certaine lourdeur dont Schumann n'arrive jamais à se débarrasser dans ses œuvres d'orchestre et qui met celles-ci fort au-dessous de ses admirables lieder.

On sent mieux, après cette exécution, l'art avec lequel Beethoven aère son instrumentation sans en diminuer la formidable puissance d'expression. L'inspiration de la *Symphonie héroïque* est bien connue. Écrite à la gloire de Bonaparte, elle fut ensuite intitulée « symphonie pour commémorer la mémoire d'un grand homme ». Ce changement fut-il inspiré à Beethoven par le coup d'État de Brumaire ou par la rupture du traité de Lunéville ? Est-ce contre l'Empereur ou contre l'ennemi de l'Autriche que s'éleva la protestation du compositeur ? Peu importe. La musique n'a pas besoin de ces précisions. Créatrice d'états d'âmes et non traductrice de pensée, elle se contente de l'interprétation la plus vague ou plutôt se prête à toutes les interprétations, enflant de son souffle magique les méditations, les soucis ou les joies de chacun. La noble ordonnance, l'inspiration altière, l'impétuosité et la tristesse majestueuse de la *Symphonie héroïque* emportent les âmes jusqu'aux plus hauts sommets de la grandeur humaine. La très belle, et très ample, et très compréhensive interprétation qui en a été donnée en a fait valoir toutes les beautés.

Le *Prélude de Gwendoline* est construit sur deux motifs successivement exposés par la clarinette et repris ensuite par les divers instruments dans diverses tonalités. Leur mélange a beaucoup de grâce et le *pianissimo* qui termine la page est d'un effet très prenant.

Les trois danses de M. Julien Tiersot (danse classique, danse orientale, danse populaire) sont d'une écriture soignée et ont été écoutées avec beaucoup de plaisir.

La *Fest-Ouverture* de Lassen qui terminait le concert a également été fort applaudie.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

## Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

## UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le 2 mars 1912, enregistré,

M<sup>me</sup> MARIE-LÉONIE-BARBE AJANI, sans profession, épouse de M. FÉLIX-MARCELLIN-JEAN-BAPTISTE CORNIGLION, docteur en médecine, avec lequel elle demeure à Monte Carlo, boulevard des Moulins ;

M<sup>me</sup> LOUISE-MAIRILLE-MARIE-ANTOINETTE AJANI, sans profession, épouse de M. JOSEPH MAUREL, vice-président du Tribunal de Première Instance de Monaco, avec lequel elle demeure à Monte Carlo, villa Crovetto ;

Et M<sup>me</sup> MARIE-FRANÇOISE-THÉODORINE AJANI, sans profession, épouse de M. CHARLES-LOUIS, Marquis BAJOLA-PARISANI, avocat, avec lequel elle demeure à Rome, cours Victor-Emmanuel, n° 269,

Ont vendu au *Domaine de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour raccorder au boulevard de l'Observatoire le boulevard de Nice à Monaco en voie d'exécution :

1° Une parcelle de terrain située à Monaco, commune de La Condamine, quartier des Révoires, de la contenance approximative de cinquante mètres carrés, cadastrée n° 78 p. section A, confrontant : du nord, le Domaine

acqureur de M. Gastaud ; de l'ouest, un chemin ; du midi, les venderesses, et de l'est, MM. Notari frères ;

2° Une autre parcelle de terrain située à Monaco, commune de La Condamine, quartier des Salines, de la contenance approximative de neuf cents mètres carrés, cadastrée n° 30 p. section A, confrontant : du nord, les venderesses ; de l'est, MM. Notari frères ; du midi, les venderesses, et de l'ouest, le chemin frontière.

Cette vente a été faite moyennant le prix total de vingt-sept mille deux cent cinquante francs, s'appliquant pour deux mille cinq cents francs à la parcelle de terrain désignée sous le § 1 et pour vingt-quatre mille sept cent cinquante francs à celle désignée sous le § 2, ci..... 27.250 fr.

Une expédition dudit contrat de vente a été déposée aujourd'hui même au bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur les immeubles cédés, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le 19 mars 1912.

Pour extrait :  
(Signé) L. LE BOUCHER.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER  
docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-six janvier mil neuf cent douze, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco le quinze février suivant, vol. 121, n° 1 ; M. THÉOPHILE-AMÉDÉE-ANTONIN ROUX, propriétaire-rentier, demeurant à Paris, rue de Marignan, n° 29,

A vendu à :

M. ANTOINE LISIMACHIO, propriétaire, et M<sup>me</sup> IRÈNE ROSSETTI, son épouse, demeurant ensemble à La Turbie, cours Saint-Bernard,

Une villa, avec petit jardin attenant, dite « Villa Bisconti », sise à Monte Carlo (Principauté de Monaco), rue des Roses, élevée sur rez-de-chaussée de deux étages, le tout d'une superficie en sol de deux cent douze mètres carrés cinquante décimètres carrés environ, cadastrée n° 144 p., 143 et 142, section D, confrontant : du midi, la rue des Roses ; de l'ouest, l'avenue Saint-Michel ; de l'est, M. Cuvier ; et du nord, M. Campagnola ou acqureur.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de trente-cinq mille francs, ci..... 35.000 fr.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le dix-neuf mars mil neuf cent douze.

Pour extrait :  
(Signé) L. LE BOUCHER.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le premier février mil neuf cent douze, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco le quinze février suivant, vol. 121, n° 2 ; M<sup>me</sup> MARIE-VICTORINE CASANOVA, propriétaire, demeurant à Paris, avenue Kléber, n° 39, veuve de M. VINCENT-AURÈLE BONNAUD,

A vendu à :

M. GEORGES BORNIER, membre du Conseil d'admini-

nistration de la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco,

Une propriété située à Monte Carlo (Principauté de Monaco), boulevard d'Italie, d'une superficie en sol de deux mille trois cent quinze mètres carrés vingt décimètres carrés environ, sur partie de laquelle se trouvent édifiées deux villas, l'une dite « Villa Marie-Hortense », portant sur le boulevard d'Italie le n° 9, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée, premier étage et combles ; l'autre, au-dessus de la précédente, dite « Villa Liamone », élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et deux étages, le surplus du terrain en nature de jardin. Le tout cadastré n° 162, section E, confrontant : du sud, le boulevard d'Italie ; du nord, le chemin de l'Annonciade ; de l'ouest, M. Touzet.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de cent cinquante mille francs, ci..... 150.000 fr.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le dix-neuf mars mil neuf cent douze.

Pour extrait :  
(Signé) L. LE BOUCHER.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix-neuf février mil neuf cent douze, transcrit au bureau des Hypothèques de Monaco le vingt-sept février suivant, vol. 121, n° 7 ;

1° M<sup>me</sup> ANGELA RIOLFI, sans profession, veuve de M. ROBERT REPOSSENO, demeurant à Monaco, avenue Plati, actuellement à Carcare (Italie),

Agissant au nom et comme se portant fort de M. FELICE REPOSSENO, étudiant, son fils mineur, né à Carcare (Italie) le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, dont elle est administratrice légale, avec promesse de lui faire ratifier le dit contrat par acte authentique à ses frais, dans le mois de sa majorité,

2° M<sup>lle</sup> MATHILDA REPOSSENO, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Carcare (Italie) avec sa mère sus-nommée,

Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme se portant également fort du mineur Felice Reposseno, son frère sus-nommé, avec promesse de lui faire ratifier le dit contrat par acte authentique à ses frais, dans le mois de sa majorité ;

Ont vendu à :

M. JOSEPH CAGLIERO, commerçant et M<sup>me</sup> MARIE FILIPPI, son épouse, commerçante, demeurant ensemble à La Condamine (Principauté de Monaco), boulevard Charles III, n° 29 :

Une maison située à Monaco, commune de La Condamine, quartier de la Colle, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, à usage d'habitation et d'écurie-remise, édifiée sur un terrain de la contenance approximative de deux cents mètres carrés, cadastrée n° 71, section A, confrontant : du nord, la propriété Vedovelli ; du midi, M<sup>me</sup> Plati ; du levant, un chemin, et du couchant, les hoirs Jean Gastaud.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de vingt-deux mille cinq cents francs, ci..... 22.500 fr.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal de première instance de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit

de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le 19 mars 1912.

Pour extrait :  
(Signé) L. LE BOUCHER.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion)

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire à Monaco, le neuf mars mil neuf cent douze ;

M. EUGÈNE VIELLE, hôtelier, demeurant à Monte Carlo (Principauté de Monaco), Hôtel Régina, a vendu à M. PERCEVAL PORTSCH, son gendre, également hôtelier, demeurant à Monte Carlo, Hôtel Régina, époux de M<sup>me</sup> Bernadine Vielle,

le fonds de commerce d'Hôtel Restaurant dénommé « Hôtel Restaurant Régina et Pavillon du Parc » que M. Vielle exploitait à Monte Carlo (Principauté de Monaco).

Avis est donné aux créanciers de M. Eugène Vielle, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 19 mars 1912.

L. LE BOUCHER

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier,  
8, rue des Carmes, Monaco.

#### VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi 22 mars 1912, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des ventes F. Meyer (ancienne Maison Bricoux), sise à La Condamine, square Nave, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publique, d'une quantité de **bijoux et éventails anciens, de meubles et objets mobiliers** tels que : pendentif brillants platine et perles, collier de perles, broches, brillants, bagues or, bracelets, sautoir, gilette or et argent, argenterie de table, peignes écaille et perles, *salle à manger*, chambres à coucher, salon, glaces, fauteuils, pendules, candélabres, tableaux, rideaux, vases de Chine, bronzes, etc.

Au comptant ; 5 % en sus des enchères.

L'Huissier,  
Charles BLANCHY.

**A LOUER** prochainement, à Monaco-Ville, APPARTEMENT non meublé (eau et gaz). S'adresser au Bureau du Journal.

## AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

## SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Avril 1912  
à 2 heures et demie

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Samedi 13 Avril 1912, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en Cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1911-1912 ;
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 6° Approbation de la nomination d'un Administrateur (art. 14, § 3 des Statuts) ;
- 7° Subdivision des titres en cinquièmes (art. 6 des Statuts) ;
- 8° Ratification de conventions avec le Gouvernement, relatives à des travaux d'utilité publique, cessions et échanges de terrains ;
- 9° Questions diverses.

Si le nombre des titres représentés n'atteignait pas le quart du Capital social (art. 40 des Statuts), l'Assemblée Générale ordinaire serait reportée au 30 Avril, après nouvelle convocation (art. 41 des Statuts).

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

#### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

#### La Foncière

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>te</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

#### Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE  
C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES  
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

## ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C<sup>o</sup>

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

## Compagnie d'Assurance LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur  
pour la Principauté de Monaco  
8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.  
Blanchissage hygiénique  
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25  
Dentelles remises à neuf



Usine à Beausoleil. — Magasin :  
villa Paola, 25, boulevard du Nord Monte Carlo

## ASSURANCES

•••••  
= VIE — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL =  
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE  
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =  
•••••

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

## LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,  
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

#### BULLETIN

DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25887.
Mainlevées d'opposition.
Exploit de M <sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71120 à 71125.
Titres frappés de déchéance.
Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

# LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

## RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.